

WILAYA D'ILLIZI /DIRECTION DE L'ADMINISTRATION LOCALE

N.I.F : 425002000033070

Budget de la wilaya

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

Conformément aux dispositions de l'article 65 du décret présidentiel n°15/247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et délégation public.
La direction de l'administration locale de la wilaya d'illizi informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'avis d'appel d'offres ouvert avec exigence de capacités minimales n° : 15/2026 en date du 02/07/2026 pour délai (10) jour qu'a l'issue de l'évaluation des offres il a été décidé l'attribution provisoire du
projet : Réalisation des logements de fonctions au profit des Imams des zones reculées - Commune d'illizi : LOT 01 : Réalisation d'un logement de fonction au Ifni - LOT 02 : Réalisation d'un logement de fonction au Tarat - LOT 03 : Réalisation d'un logement de fonction au OuedSamen

N°	PROJET (les lots)	Nom de l'entreprise	N.I.F	Montant proposé en TTC (DA)	Montant corrigé en TTC (DA)	Note technique 55/	Délai de réalisation	OBS
01	LOT 01 : Réalisation d'un logement de fonction au Ifni	ETB - Kenzari Ounis	17340110002440800000	8.320.849,63	7.619.140,33	43.00	Quatre (04) MOIS	Le moins disant parmi les soumissionnaires pré qualifié techniquement
02	LOT 02 : Réalisation d'un logement de fonction au Tarat	EURL – somestra service – messaoudi hocine	001439054376780	8.631.294,71	8.691.593,51	35.00	Cinq (05) MOIS	Le deuxième moins disant après l'exclusion l'entreprise ayant le moins disant (Kenzari Ounis) du bénéfice de cette lot celle-ci bénéficiant déjà de la lot 01
03	LOT 03 : Réalisation d'un logement de fonction au OuedSamen	Infructueuse à cause montant de l'offre financière de l'opérateur économique retenu provisoirement jugée excessive par rapport à un référentiel des prix et dépassement de l'enveloppe financière du projet						

Les soumissionnaires peuvent consulter la notation de leur offre dans un délai de trois (03) jours à compter de la première parution du présent avis dans les quotidiens nationaux.

Les soumissionnaires peuvent introduire leurs recours auprès de la commission des marchés de la wilaya dans un délai de dix (10) jours à compter de la première parution du présent avis dans les quotidiens nationaux.